

Nous, personnels du Département de Psychologie, tenons à exprimer nos vives inquiétudes quant à la réforme des retraites et aux principales orientations présentes dans les trois rapports remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qui risquent de se retrouver dans le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) en préparation.

Ces projets ne feront qu'aggraver la précarisation des conditions de vie, d'études et d'emploi des usager.e.s et des personnels de l'enseignement universitaire et de la recherche.

Le Département de Psychologie est en grève !
Un chercheur en grève, ça ne se voit pas !
Alors, savez-vous que ...

1/ Le Département de Psychologie à Nancy doit donner 6125 heures d'enseignement à 1590 étudiants. Ces **6125 heures d'enseignement** sont assurées par 25 titulaires (40% des enseignements), 10 salariés CDD précaires (**15% des enseignements**) et 147 vacataires CDD (**45% des enseignements**, et beaucoup de ces personnes en CDD sont en situation d'emploi très précaire). La LPPR va encore aggraver cette situation, en altérant encore plus la qualité des études et la situation personnelle de nombreux personnels à statut précaire.

2/ La gestion quotidienne des diplômes (emploi du temps ; gestion des salles ; gestion des contrats des enseignants précaires ; gestion administrative de tous les enseignants et toutes les années de formation ; gestion des examens ; saisie des notes ; suivi des étudiants à statut particulier ; etc.) est assurée par **un faible nombre de personnels administratifs** qui assurent la gestion quotidienne de dix diplômes (Licences et Masters) en : psychologie / sciences de l'éducation / philosophie, pour toute l'Université à Nancy.

3/ La LPPR considère l'enseignement comme une punition. Les enseignants-chercheurs ont **une double mission : enseigner et chercher**, à part égale. La LPPR prévoit que ceux qui trouvent moins que les autres seront « punis » et devront effectuer plus d'heures d'enseignement. Imaginez qu'à l'hôpital, on vous dise : « finalement, votre chirurgien a changé, il va être remplacé par le Dr. X qui est puni parce qu'il n'a pas publié assez d'articles scientifiques l'année dernière ».

